

L'UNSA a rencontré le Président du MEDEF

Une délégation de l'UNSA, composée de Laurent Escure, Guillaume Trichard et d'Elsa Régent, a rencontré, mardi 2 juillet, le Président du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux.

Laurent Escure a notamment abordé la question de l'assurance chômage et des retraites.

Les échanges ont ensuite porté sur l'articulation des niveaux de décision entre les branches professionnelles et l'interprofessionnel, le MEDEF rappelant sa préférence à traiter les sujets au niveau des branches réformées.

La rencontre s'est conclue par une invitation du Président du MEDEF à instituer 2 fois par an un rendez-vous avec l'UNSA pour échanger sur les dossiers, en parallèle de ses échanges avec les organisations syndicales représentatives nationalement.

Orientations 2020 de l'Assurance maladie : pas de régression pour les assurés

Chaque année, l'Assurance maladie présente ses propositions relatives à l'évolution des dépenses et recettes pour l'année suivante et les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre financier. Ce rapport, communément appelé « rapport charges et produits », a été présenté au Conseil de la CNAM le 2 juillet dernier. Il est par la suite transmis au gouvernement et au parlement dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Dominique Corona, Secrétaire général adjoint de l'UNSA et membre du Conseil de la CNAM s'est prononcé favorablement vis-à-vis de ce rapport.

Les points à retenir de la déclaration de l'UNSA

La volonté de la CNAM est de réaliser 2 milliards d'économies en 2020 à travers 33 propositions. Ces économies ont pour objectif de freiner la croissance « naturelle » des dépenses de santé. Ainsi, les propositions faites pour 2020 ne font état d'aucun déremboursement par exemple, ni d'aucune régression des droits des assurés sociaux.

Les orientations de la CNAM tendent, pour partie, à rendre le système de santé plus efficient et à responsabiliser les acteurs. C'est le cas par exemple, des mesures visant à lutter contre le gaspillage lié à des prescriptions médicales trop lourdes, ou encore à agir pour lutter contre l'antibiorésistance, etc.

Une partie du rapport est également consacrée à lutter contre les difficultés des assurés en situation de handicap à pouvoir accéder aux soins, que ce soit pour des raisons financières ou physiques. Pour l'UNSA, concernant l'accès physique, il y a urgence à faire appliquer la *loi pour l'égalité des droits et des chances* votée en 2005.

Sur l'aspect financier, l'UNSA souhaite la neutralisation immédiate de l'Allocations Adulte Handicapé (AAH) dans les ressources prises en compte pour accéder à la CMU Complémentaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette mesure permettrait à un plus grand nombre d'assurés en situation de handicap d'accéder à la CMU C et donc à une meilleure couverture complémentaire à moindre coût.

Enfin, au sujet de l'accompagnement et du suivi des maladies chroniques et notamment pour le diabète, l'UNSA salue les propositions de l'Assurance maladie. En effet, elles ont pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des patients, notamment via une meilleure pédagogie concernant les traitements. Mais dans un contexte où les déserts médicaux se font de plus en plus nombreux, l'UNSA a rappelé que cette philosophie doit être la règle pour tous, quelle que soit la pathologie ou la gravité de l'état de santé.

Si l'UNSA a exprimé un vote favorable sur ce rapport 2020, elle n'a cependant pas manqué de faire remarquer que les économies permanentes ne peuvent pas devenir la règle dans un système de soins qui a besoin de se réformer en profondeur. L'UNSA a ainsi rappelé qu'elle souhaiterait un investissement des économies au profit d'une prévention plus forte, et ce, dans l'optique d'enfin sortir du « tout curatif ».

Fonction Publique : Regard posé sur le contenu du rendez-vous salarial pour 2020

Le Gouvernement, par la voix d'Olivier Dussopt, a annoncé quelques mesures utiles mais aussi de profonds changements lors du rendez-vous salarial du 2 juillet 2019. Cependant, sans véritable revalorisation, l'ensemble ne constitue pas une réelle politique salariale pour les 5,4 millions d'agents publics. D'autant qu'une minorité d'agents sera concernée par ces mesures.

L'UNSA propose un décryptage de toutes ces annonces. Certaines correspondent aux revendications portées par l'UNSA comme la revalorisation indemnitaire des agents de la filière sociale devenue fonctionnaires de catégorie A grâce à la signature de l'UNSA de l'accord PPCR.

Voir toutes les mesures annoncées : <https://www.unsa-fp.org/?Regard-pose-sur-le-contenu-du-rendez-vous-salarial-pour-2020>

Lire la tribune signée par Luc Farré parue dans le Huffpost, l'État est-il un bon ou un mauvais employeur ? <https://www.unsa-fp.org/?L-Etat-est-il-un-bon-ou-un-mauvais-employeur>

Loi Énergie-Climat : des mesures en demi-teinte repoussant le traitement de l'urgence climatique après le quinquennat !

L'Assemblée nationale a voté jeudi 27 et vendredi 28 juin les premiers articles du projet de loi sur l'énergie et le climat. Malgré les alertes du Haut conseil sur le climat, les députés ont acté l'urgence climatique mais n'en ont pas tiré les conséquences qui s'imposaient.

Étaient en particulier débattus les objectifs en matière de climat et de nucléaire, la fermeture des centrales à charbon et la rénovation des passoires énergétiques dont la nécessité a été mise en avant par la canicule.

L'UNSA considère que cette loi est une loi d'affichage écologique et non d'urgence écologique. Les avancées de la loi telles que l'extension du reporting financier du climat à la biodiversité, la fin de la production d'électricité à partir du charbon à compter du 1er janvier 2022, l'accompagnement des transitions professionnelles et industrielles du secteur du charbon ou encore l'inscription à partir de 2023 d'un critère de performance énergétique dans la définition d'un logement décent, sont contrebalancées par le manque de mesures pour la fin des passoires énergétiques à court terme.

Les mesures urgentes de rénovation des passoires énergétiques ont été reportées à 2023, voire 2028. En effet, le dispositif sera "progressif". Après une première phase "incitative" qui visera notamment à "simplifier les dispositifs d'accompagnement" à la rénovation, s'ouvrira en 2023 une "phase d'obligation" de travaux jusque fin 2027. A partir de 2028, le non-respect de l'obligation sera rendu public notamment dans les annonces immobilières, et d'autres sanctions graduées seront mises en place.

Pourtant l'enjeu de la rénovation des logements énergivores est double : sortir de la précarité des millions de ménages et baisser de manière significative la consommation d'énergie de la France. Pour l'UNSA il n'y aura pas de transition écologique sans baisse des consommations énergétiques.

Enfin, le peu d'ambition du gouvernement sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (passage d'un facteur 4 à un facteur 6) alors que les objectifs de la LTE (Loi de Transition Écologique) n'ont pas été tenus, et l'absence d'objectifs plus territorialisés et concrets laisse le goût d'une loi de compromis peu ambitieuse.

En conclusion, pour l'UNSA acter l'urgence climatique et écologique ne suffit plus. Derrière les bonnes intentions, il fallait des actes. Cette loi n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux. L'UNSA le regrette et espère vivement que la prochaine loi « antigaspillage » portée par Brune Poirson marquera cette fois un vrai tournant écologique du quinquennat à l'heure où l'humanité et la biodiversité sont en péril.

Congé proches aidants, mission sur les métiers du grand âge : deux annonces sur le dossier Perte d'Autonomie

Le 3 juillet, au cours d'une journée de travail sur les innovations dans le secteur médico-social, la Ministre Agnès Buzyn fait quelques annonces sur le dossier « Perte d'autonomie » et installe officiellement la mission sur les métiers du grand âge confiée à Myriam El-Khomri.

Inspirée par le rapport Libault, la Ministre pointe les priorités : maintien au domicile, prévention, aménagement des logements, habitat intermédiaire, rénovation des établissements, baisse du reste à charge qui feront l'objet de mesures soit dans le PLFSS 2020 ou dans la prochaine loi sur le sujet sans préciser le financement, seulement réaffirmer le principe de la solidarité nationale.

Par ailleurs, la seule annonce nouvelle concerne le congé proche aidant indemnisé dont les contours restent à définir pour s'articuler avec les possibles négociations dans les conseils sociaux et économiques.

L'axe « services à domicile » nécessite de penser des réorganisations, des transformations des modes de travail qui changeront le quotidien des personnes, des professionnels et des aidants.

Pour l'UNSA, l'attractivité des métiers est un enjeu majeur mais ne sera possible que lorsque tous les personnels intervenant auprès des personnes âgées seront obligatoirement formés et qualifiés. En institution, une norme opposable de personnel de soin diplômé par résident est indispensable.

Outre la reconnaissance quelle apporte, la formation revêt une importance toute particulière dans la capacité des personnels à gérer des métiers physiquement et psychologiquement difficiles, tout particulièrement parce qu'ils sont exposés constamment à la dégradation physique et mentale, aux troubles du comportement, aux troubles psychiatriques ayant parfois des traductions violentes et finalement à la mort.

La mise en place de passerelles entre les différents types d'accompagnement permettrait d'évoluer dans le métier et de construire un déroulement de carrière. Ainsi, les questions de formation continue, de VAE, de conditions de travail, de pénibilité pourraient être traitées dans les instances de concertation dévolues.

L'UNSA représente la région francophone au bureau du Comité jeunes de la CES

Le Comité jeunes de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est réuni lundi 1er juillet à Bruxelles. L'UNSA y était représentée par Chloé Bourguignon.

Ludovic Voet, nouveau secrétaire confédéral en charge notamment des questions jeunes, est venu présenter les principaux enjeux du programme voté lors du Congrès de la CES de Vienne.

Parmi ces enjeux, plusieurs projets vont être menés par la CES en lien avec le comité jeunes, sur l'évolution des plateformes numériques qui créent de nombreux emplois précaires, ainsi que sur les jeunes migrant-e-s et les liens à renforcer avec les syndicats. La question du renouvellement des syndicats sera également au cœur du projet de la CES pour les quatre prochaines années.

La question climatique a également été au cœur des débats du Comité : une résolution en soutien aux actions menées ces derniers mois par des jeunes pour le climat a ainsi été votée.

Chloé Bourguignon a été élue à cette occasion membre du bureau en tant que représentante de la région francophone.

Deux avis importants adoptés par la CNCDH

La plénière de la Commission Nationale Consultative pour les Droits de l'Homme s'est réunie ce mardi 9 juillet. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale, et Nicolas Gougain, chargé de mission.

A cette occasion, ont été adoptés deux avis :

Un avis relatif à la réforme de la justice des mineurs, afin de rappeler les principes essentiels qui doivent prévaloir pour toute réforme respectueuse des droits fondamentaux et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un second avis relatif à la proposition de loi visant à lutter contre la haine sur internet, dans lequel elle recommande le retrait de l'article 1^{er} de la proposition et la réécriture des autres articles, ce texte faisant peser une menace disproportionnée sur la liberté d'expression en raison de la procédure envisagée.

L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)

Le Bureau National de l'UNSA a lancé une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagée sur la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner cette proposition de loi.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France, 8 de ses infrastructures de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (cours en bourse multiplié par 3,5 depuis 2006) l'UNSA appelle ses sympathisants à se mobiliser en soutenant le référendum :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

L'UNSA Mag est paru !

Envie de le lire ? <http://mag.unsa.info/202/>

Envie de s'abonner ? C'est simple : <http://www.unsa.org/mag/abonnement/>

Imprimez, signez et envoyez à :

UNSA Magazine abonnements 21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

Pour 10 euros les 8 numéros, l'UNSA Mag chez vous !

Pour des abonnements collectifs, contactez Pascal Priou : Pascal.Priou@unsa.org

Édito Des discours et des actes

Agenda

L'UNSA dans les médias

Ils ou elles font l'UNSA

Nouvelles sections syndicales, résultats électoraux

Activités nationales

Quel revenu universel pour les personnes les plus vulnérables ?

Bureau national des 19 et 20 juin 2019

Les comptes de la Sécurité sociale en 2018

Réforme de l'assurance chômage

L'UNSA au rendez-vous des marches des fiertés

Dossier

L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP

Fonction et services publics

Congrès de l'EPSU

Rendez-vous salarial dans la Fonction publique

Congrès de l'UNSA Fonction publique

Europe et international

L'Organisation Internationale du Travail

Libertés, défense des droits humains

L'index égalité femmes-hommes

Actualité juridique

L'influence des directives communautaires sur notre droit social national

Possibilité de reconnaître un préjudice d'anxiété à tous les salariés exposés à l'amiante

Loi pacte : les mesures sociales à retenir par les élu.e.s

Culture et société

3 questions à Eric Fottorino, journaliste, écrivain

Corps et sport

Rapport sur les inégalités en France

Berthe Morisot, femme impressionniste

Illusions exposition

Développement durable

Transition écologique : « Pas assez vite ! »